Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 19 (1881)

Heft: 51

Artikel: Curieux détails sur l'Académie française

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186632

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT: SUISSE: un an . . . 4 fr. 50 six mois. . . 2 fr. 50 ÉTRANGER: un an . . 7 fr. 20 On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monner, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES: La ligne ou son espace, 15 c. Pour l'étranger, 20 cent.

Curieux détails sur l'Académie française.

Tous les journaux ont parlé dernièrement de la triple réception que vient de faire l'Académie française, en appelant sur les fauteuils vacants de cette ancienne et illustre institution, MM. Sully-Prudhomme, Pasteur et Cherbulliez. — A cette occasion, les lignes suivantes que publiait il y a quelques mois un journal français (l'Illustration), seront sans doute lues avec intérêt:

- Lorsque M. Eugène Labiche fit ses visites académiques, il fut tout étonné d'apprendre par M.
 A. Dumas, que chaque académicien touchait une pension annuelle de 1200 francs.
- Oh! mais, dit-il avec son fin sourire narquois, c'est une bonne maison alors? On est nourri?

Il ne faut pas trop sourire. Pour plus d'un membre de l'Institut cette pension sert, en effet, à la nourriture. Il est des savants très pauvres et très éminents, que ces douze cents francs aident à vivre. Les membres de l'Académie française sont d'ailleurs plus favorisés que leurs autres collègues de l'Institut. Ils peuvent, par an, s'ils sont assidus aux séances, se faire un revenu de deux mille francs environ et voici comment. Une somme fixe de deux cents francs est en sus de la pension annuelle, affectée, chaque semaine, aux jetons de présence des académiciens, et ces dix louis sont partagés au prorata de leur nombre entre les membres présents. Pendant l'hiver, les académiciens se montrant volontiers assidus aux réunions, la part de chaque présent n'est pas forte, mais, durant les mois d'été, la plupart des immortels quittant Paris et se retirant dans leurs terres, il s'ensuit que les deux cents francs de jetons de présence entre quatre, cinq ou six membres présents donnent, à chacun, une petite somme assez respectable si elle se répète chaque jeudi, jour de réception.

Le total de ces jetons et la mensualité de la pension sont remis à chaque académicien dans un petit sac en peau, je crois, ou en cuir, ficelé et cacheté au timbre de l'Académie et dont la forme et le cachet datent du temps du cardinal de Richelieu.

Mais, outre ces ressources, l'Académie dispose encore de deux sommes de six mille francs chacune, prélevées par retenues sur les pensions de ses membres et qui lui servent à fournir deux rentes annuelles et viagères de six mille francs, l'une au plus vieux, l'autre au plus ancien académicien. Il suffit, pour que le plus vieux ou le plus ancien académicien perçoive ces six mille francs, qu'il déclare avoir moins de six mille livres de rente.

Il est des académiciens pauvres qui, par fierté, ne se résigneraient pas facilement à cette déclaration-là.

Je ne sais qui touche, à l'heure présente, ces deux pensions, mais je me rappelle que M. Dufaure s'étant trouvé dans les conditions voulues pour recevoir l'une d'elles déclara, en séance hebdomadaire, qu'il remerciait profondément l'Académie, mais qu'il avait plus de six mille livres de rente.

5. — Servez cette rente, dit-il, au plus ancien après moi!

C'était de toute justice et c'est d'ailleurs l'usage. Il se trouva qu'après M. Dufaure, c'était M. Saint-Marc Girardin qui se trouvait dans les conditions d'âge ou d'ancienneté obligées, et à la grande stupéfaction de ses collègues, l'ancien professeur devenu député, déclara qu'il pouvait accepter la rente académique.

Il fallait donc croire que M. Saint-Marc avait moins de six mille livres de rente. Une sorte de murmure significatif accueillit la déclaration de M. Saint-Marc Girardin, et, à la séance hebdomadaire suivante, il demanda la parole.

Grand silence.

Messieurs, dit Saint-Marc Girardin, j'ai beaucoup réfléchi, depuis jeudi dernier, à cette rente de six mille francs que l'Académie veut bien m'accorder. Oui, j'ai réfléchi profondément...

Mouvement d'attention. Tel collègue dix fois plus pauvre que le professeur et qui arrivait légalement après lui dans la hiérarchie de l'âge, se sentait déjà caressé d'un doux espoir.

— Et, réflexion faite, ajouta solennellement M. Saint-Marc Girardin, je me suis dit que j'avais tous les droits, les droits absolus, pour accepter!

Il toucha donc jusqu'à la fin de sa vie la rente de l'Académie! Je crois d'ailleurs qu'il mourut deux ans après en avoir été déclaré titulaire. Pour douze mille francs, il ne valait point la peine de tant réfléchir.